



CDD d'usage en CDI ?

Par **Jaune et bleu**, le **24/07/2025** à **15:41**

Bonjour,

Je viens à propos d'une ami qui est professeur de yoga dans des amicales laïques depuis de nombreuses années. Elle est en CDI dans les différentes amicales sauf une qui lui refuse le CDI pour un CDD d'usage. Cela fait 10 ans si je ne me trompe pas qu'elle est salariée dans cette association et aujourd'hui, l'employeur demande à ce qu'on lui baisse son salaire à la rentrée en refusant toujours la demande en CDI ou CDI intermitent vu qu'il n'y a pas de cours pendant l'été.

Avez vous des conseils, ou une jurisprudence qui peut aider à la requalification en CDI ?

Merci d'avance de vos précieux conseils !